

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n°2020-05-51 du 12 novembre 2020, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la fixation des effectifs du centre et les conditions de leur emploi,
Vu le budget primitif,
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

DECIDE

Article 1 : est modifié le poste suivant :

Pôle	Grade	Temps de travail	Date	Motif
Pôle Moyens Généraux	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	22/02/2021	Transformation du poste de technicien à technicien principal de 1 ^{ère} classe suite à recrutement Modification du temps de travail de 17,5/35èmes à 35/35èmes hebdomadaires

Article 2 : Le tableau des effectifs joint en annexe est modifié en conséquence.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 4 : La Directrice du CDG 74 est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat, au comptable du CDG 74.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 1^{er} février 2021



Le Président du CDG 74,

Antoine de MENTHON